# TROIS-FONTAINES, FILLE AINÉE DE CLAIRVAUX : ÉTUDE ET ÉDITION DU CHARTRIER (1118-1231)

PAR

STÉPHANIE BILLOT

licenciée es lettres

# INTRODUCTION

L'abbaye de Trois-Fontaines, située à vingt-sept kilomètres de Vitry-le-François, fut une des plus importantes abbayes du sud du département de la Marne. Sa fondation en 1118 par saint Bernard, avec le soutien de Hugues, comte de Vitry et fils du comte de Champagne, en fit la première fille de Clairvaux. La renommée de l'ordre de Cîteaux, associée à la protection des comtes de Champagne et de Bar, attira rapidement de nombreux dons et le patrimoine de l'abbaye ne cessa de croître dans son premier siècle d'existence; il atteignit son étendue maximale sous le long et très actif abbatiat de Jacques II de Pecorara, qui quitta Trois-Fontaines en 1231, nommé cardinal-évêque de Préneste. Par la suite, Trois-Fontaines connut une certaine léthargie, sculement interrompue par les grands travaux de reconstruction entrepris au milieu du XVIII siècle. Lorsque vint la Révolution, les derniers moines quittèrent l'abbaye, les bâtiments furent démolis et l'église abbatiale laissée à l'abandon.

Les archives de l'abbaye sont aujourd'hui conservées aux archives départementales de la Marne. Elles n'avaient pas jusqu'ici donné lieu à une édition complète.

## CHAPITRE PREMIER

PRÉSENTATION DES SOURCES : ORGANISATION DU CHARTRIER

Les actes originaux. – Le chartrier de Trois-Fontaines constitue la sous-série XXII H des archives départementales de la Marne, où deux cent soixante-quatre originaux sont conservés, datant de la fondation de l'abbaye jusqu'à la fin de

l'abbatiat de Jacques II. Les actes, peu nombreux avant 1150, sont ensuite en progression constante jusqu'au sommet de la décennie 1220-1230 qui concentre à elle seule 20 % environ des originaux.

Les nombreuses notes (neuf variétés différentes ont pu être recensées) qui figurent au dos des actes permettent, pour certaines d'entre elles, de comprendre le système ancien de classement adopté par les moines : le type le plus répandu de ces notes, qui pourrait dater du début du XIV<sup>e</sup> siècle, fait apparaître un classement selon les granges de l'abbaye. Deux autres types de notes sont liés à la rédaction d'inventaires aux XVIII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

La copie du cartulaire. – La copie d'un cartulaire ancien est conservée à la Bibliothèque nationale de France (collection de Champagne, vol. 45). L'original pourrait dater du milieu du XIII" siècle mais une première version a dû être complétée par la suite, car les trois tables qu'il comporte n'annoncent que quatrevingt-un actes an total (cinquante-deux, seize et treize) alors que le cartulaire en contient trois cent trente-deux, ce qui laisse supposer que la majorité des actes ont été copiés sur des feuillets intermédiaires. Les actes sont copiés sans ordre strict : après les actes pontificaux qui figurent en tête, l'ordre semble plutôt chronologique, mais avec de nombreuses exceptions ; puis, à partir du numéro LXVII, apparaît un classement topographique par granges, comme pour les notes dorsales. Une numérotation figure en marge mais il faut peut-être l'attribuer aux copistes plutôt qu'aux rédacteurs de l'original : d'abord en chiffres romains, de l à CL, elle est ensuite remplacée par une numérotation en chiffres arabes, de 34 à 182 (les numéros 1 à 33 correspondant aux actes des papes).

La copie de l'inventaire. – Dans le même volume de la collection de Champagne figure la copie d'un inventaire rédigé en 1681. Les actes sont analysés layette par layette, chacune correspondant à une ou plusieurs localités où l'abbayc avait des biens. Ils sont numérotés en continu de 1 à 681 et pourvus d'une cote en lettres ou en chiffres romains, parfois reportée au dos des actes avec le nom de la layette.

Les copies du XVII° siècle. – Quelques copies, sans grand intérêt, figurent à la Bibliothèque nationale de France dans la collection Duchesne, vol. 21 et 95, et dans le manuscrit français 6046.

L'inventaire de 1787. – L'inventaire réalisé en 1787 par Lemoine, spécialiste du classement des chartriers (dont celui de Corbie), est conservé aux archives départementales de la Marne sous la cote XXII H 1. Il comprend une table des feuillets 3 à 32, puis vient l'inventaire proprement dit ; les feuillets 276 à 326 sont laissés blancs, à l'exception de certains où figurent des plans en couleurs de pièces de terre. Le classement est à peu près celui des archives départementales, d'abord thématique (les bulles des papes, la gruerie...), puis topographique, par liasses. Les liasses étaient regroupées dans des boîtes rangées dans des armoires, mais ce n'est qu'exceptionnellement que ce classement apparaît, seul le numéro de la liasse (de 1 à 94) étant porté en général au dos des actes. Quelques feuillets du brouillon de l'inventaire sont épinglés sur la première page.

# CHAPITRE II

#### HISTOIRE DE L'ABBAYE

La fondation. — Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons et ami de saint Bernard, souhaitait fonder dans son diocèse une abbaye cistercienne. L'immense forêt de Luiz semblait un terrain idéal pour des moines épris de solitude ; Hugues, comte de Vitry, et les différentes communautés religieuses qui avaient des propriétés dans la forêt, sollicités, firent don de leurs terrains et, le 18 octobre 1118, douze moines vinrent s'établir à Trois-Fontaines sous la conduite de Roger, issu d'une noble famille de Châlons, qui avait accompli son noviciat à Clairvaux.

L'épanouissement : enrichissement et fondations. – Trois-Fontaines devait se constituer rapidement un patrimoine varié et étendu : ses importantes possessions dans la forêt environnante, en direction de Saint-Dizier et de Villiers-en-Lieu, allaient se compléter, par achat et de plus en plus par donation, de terres, de vignes, d'une forge et de maisons jusqu'à Châlons et Wassy, ainsi que de plusieurs salines à Vic-sur-Seille en Lorraine, pour lesquelles elle avait sollicité la protection des rois des Romains Philippe de Souabe puis Frédéric II.

Trois-Fontaines était si florissante que le deuxième abbé, Gui, put immédiatement procéder à une fondation en repeuplant l'ermitage que Robert, moine de Saint-Vanne, avait établi en Argonne avant de devenir abbé de Beaulieu-en-Argonne. Par la suite, Chéhéry, Orval, Montiers-en-Argonne furent aussi réoccupés par des moines cisterciens venus de Trois-Fontaines. Enfin l'abbaye devait participer à la fondation de Haute-Fontaine et de Châtillon (Meuse).

Les chanoines réguliers de la congrégation d'Arrouaise s'étaient installés dans la forêt de Luiz en 1100, à quelques kilomètres seulement du futur site de Trois-Fontaines. Même après le rattachement de Cheminon à l'ordre de Cîteaux sous l'autorité de Trois-Fontaines, les querelles entre les deux abbayes furent constantes, malgré plusieurs pacifications par le chapitre général ; les deux abbayes avaient en effet des droits dans la forêt de Luiz et certains pâturages leur étaient communs. Les arbitrages destinés à préciser les droits respectifs de Trois-Fontaines et de Cheminon n'aboutirent qu'à des paix éphémères.

Un long sommeil. – Après les dernières acquisitions importantes du XIII' siècle, Trois-Fontaines, isolée au milieu de sa forêt, connaît une longue période de léthargie. Elle est même amenée à se séparer des éléments les plus éloignés de son patrimoine, qui reste cependant encore considérable et susceptible d'attirer les convoitises, comme le montre la nomination d'abbés commendataires prestigieux tels que le cardinal de Lorraine-Guise (1536-1578), le cardinal de Tencin (1739-1753) ou le cardinal de Bernis, dernier abbé commendataire.

# CHAPITRE III

#### ÉDITION DES ACTES

L'étude du chartrier porte essentiellement sur les documents conservés aux archives départementales de la Marne, à savoir les actes originaux et l'inventaire de 1787. Les deux cent soixante-quatre actes originaux conservés pour la période 1118-1231 sont édités intégralement. Les actes perdus, connus par l'inventaire, ne sont qu'analysés d'après cet inventaire. Quelques actes en rapport avec la fon-

dation de l'abbaye, dont les originaux ont été perdus et qui sont copiés à la fin du vol. 45 de la collection de Champagne, sont également édités. Tous les actes sont en latin, le premier acte écrit en français datant de 1249 (XXII H 51/1).

## ANNEXES

Catalogue des sceaux. – Cartes: l'abbaye et les granges environnantes; possessions de l'abbaye. – Graphiques: répartition par décennies des acquisitions (dîmes, bois, vaine pâture, prés, rentes) et des actes. – Index.